

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle du Conseil, le **jeudi 5 octobre 2017 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Madame Magalie Joncas, conseillère
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Joseph Côté, conseiller
Monsieur Frédéric Dionne, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 octobre 2017.
2. Entente intermunicipale concernant la période de transition pour la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.
3. Questions de l'assistance.
4. Levée de la séance.

...Monsieur le maire ouvre la séance.

...Dépôt du certificat de convocation.

2017-406

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du 5 octobre 2017 soit et est approuvé par ce conseil.

2017-407

AUTORISATION SIGNATURE ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA PÉRIODE DE TRANSITION POUR LA CONSTITUTION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU - DÉLÉGATION DE POUVOIR VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND - APPELS D'OFFRES RELATIFS À L'ENTENTE TRANSITOIRE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Mathieu-de-Beloeil (ci-après nommées: " LES PARTIES "), souhaitent conclure une entente relative aux mesures transitoires applicables jusqu'à l'entrée en vigueur du décret de création de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, le tout conformément aux articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et 559 et suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE LES PARTIES désirent déléguer, dans le cadre de cette entente, une municipalité afin de procéder à d'éventuelles demandes communes de soumissions pour l'adjudication de contrats nécessaire à la réalisation de l'objet de l'entente transitoire, le tout conformément aux articles 29.5 et 29.6 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.3 et 14.4 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE LES PARTIES s'entendent pour déléguer à la Ville de Saint-Basile-le-Grand le pouvoir d'aller en appels d'offres communs pour l'adjudication de contrats nécessaires à la réalisation de l'objet de l'entente transitoire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intermunicipale concernant la période de transition pour la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu à intervenir avec les municipalités de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Mathieu-de-Beloeil.

De déléguer à la Ville de Saint-Basile-le-Grand les pouvoirs nécessaires afin de procéder aux appels d'offres pour l'adjudication des contrats nécessaires à la réalisation de l'objet de l'entente transitoire.

D'accepter que les soumissions reçues par la Ville de Saint-Basile-le-Grand lient envers l'adjudicataire chaque PARTIE de l'entente transitoire.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

2017-408

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Magalie Joncas

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 19 h 35.

Yves Corriveau, maire

Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière